



Bastia, le 24 octobre 2022

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 24 octobre 2022

Présents: 12.

Pouvoirs: 11.

Ordre du jour:

1. Adoption du compte-rendu du Conseil d'administration du 21 juin 2022.
2. Point sur les adhésions.
3. Activités 2022.
4. Réunions CAFAM.
5. Point sur le bulletin.
6. Point financier.
7. Cotisations.
8. Journées FAMM 2023.
9. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de l'AG 2021

Approuvé à l'unanimité.

2. Point sur les adhésions.

La Fédération compte actuellement 18 associations. Le plus grand nombre a renvoyé la fiche comportant les noms des délégués. Certaines fiches sont cependant incomplètes.

Il manque encore les délégués de l'Association A.E.M.B.A. ENTREVAUX. Patrick Collombon a été élu Président, mais le bureau ne semble pas avoir été constitué. Il revient aux adhérents de cette association de faire en sorte que cette association retrouve un fonctionnement administratif normal.

3. Activités 2022.

Nous nous retrouvons en présentiel, après plusieurs Conseils d'administration tenus soit par voie électronique soit en visio conférence.

Pour cette année 2022, les activités administratives de la FAMM se résument au Conseil d'administration du 21 juin et l'Assemblée générale de ce jour, et la participation d'un nombre important d'adhérents au stage " ascomycètes " au mois de juin.

Nous n'avons cependant pas pu être représentés à la réunion CAFAM du mois de septembre.

4. Réunions CAFAM.

Le Président rappelle que notre Fédération n'a pas pu être représentée à la réunion annuelle au mois de septembre, faute de candidats. Il rappelle que les Journées CAFAM 2023 seront organisées par le Réseau Mycologique du Sud Ouest, qui vient de se créer, à une date qui sera précisée ultérieurement et qu'il est important d'y participer. Il renouvelle son appel à candidature et précise que le déplacement d'une personne habitant sur le continent coûterait moins cher à la FAMM que celui du Président, résidant en Corse.

5. Point sur le Bulletin.

Francis Fouchier, responsable de l'édition, apporte les informations suivantes:

Le Bulletin N° 62 a été édité comme prévu, au mois de septembre. Il comporte un seul article: une clé de détermination des **Galerina**, par Gilles Corriol.

Ce bulletin a été diffusé auprès des abonnés de la FAMM et de la FMBDS, et vendu de façon importante en France et à l'étranger. Il en reste actuellement seulement 8.

Cela a de plus généré la vente d'anciens bulletins et de nouveaux abonnements.

Que faire lorsque ce bulletin sera épuisé? Le vendre sous forme numérique? Suivant quelles modalités? Quels tarifs?

6. - Bilan financier 2021.

Compte de résultat au 20 octobre 2022			
Compte de résultat au 20/10/ 2022			
Recettes		Dépenses	
Ventes (70)		Achats (60)	
Publications	134,35	Frais impression	1962,4
bulletin FAMM (membres)	2709	bulletin FMBDS	1080
bulletin FAMM (autres)	1839	Achat logiciel	0
bulletin FMBDS	1080	Services extérieurs (61)	
bulletin n°7 et bulletin FAMM	197,38	assurance	0
Autres produits (75)		cotisation CEMM	0
Cotisations	1202	Frais de formation	1050
don	0	Autre services (62)	
Produit financier	0	Déplacements	0
Variation des stock	0	frais postaux	793,05
		Services bancaires	78,96
		fournitures de bureau	0
Total	7161,73		4964,41
Résultat d'exploitation	2197,32		
Réévaluation des stocks			
Résultat exercice	2197,32		
Actifs au 20/10/2022			
Actifs au 20/10/ 2022			
Stock livres	3434,58	Actif au 31/12/2021	12840,81
Banque	2798,61	Résultat 2022	
Banque livret	9089,27	somme	12840,81
Actif au 22/04/2022	15322,46		

Le résultat positif résulte de l'importante augmentation des ventes des Publications et surtout du bulletin N° 62, même si la FAMM a aidé 17 de ses adhérents pour un stage " ascomycètes", au mois de juin 2022 (1050 euros).

Il reste cependant à régler la cotisation CEMM et quelques dépenses de frais postaux.

Le bilan financier 2021 est adopté à l'unanimité.

7. Cotisations.

A l'unanimité, les membres présents décident de ne pas modifier le montant des cotisations pour l'année 2023: Associations uniquement "mycologie": 32 € + 1 € par adhérent.

Associations "mycologie et botanique": 50 €+ 1€ par adhérent.

8. Journées FAMM 2023.

Le Président informe que l'Association Mycologique André Marchand propose d'organiser les 34ème journées de la FAMM, couplées avec la CEMM, à Latour de Carol à l'automne 2023. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et sera proposée à l'Assemblée générale du 29 octobre 2022.

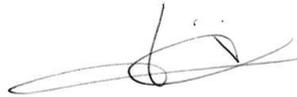
9. Questions diverses.

Francis Fouchier demande où en est l'inventaire mycologique prévu dans la convention signée par Danielle Overal. Est-ce que les associations (autres que celles de Corse, qui n'ont pas désiré y participer et qui ont leur propre inventaire, géré par le Conservatoire Botanique de Corse) font remonter les informations concernant leurs récoltes? Il rappelle qu'il est important de la faire. C'est le seul moyen d'avoir un inventaire qui ait un sens.

La séance est levée à 16 heures 30.

Le Président,

Joseph PUCCINI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Puccini', written over a horizontal line.